

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération(s)

2022-12 : Personnel communal – Création d’emplois permanents et mise à jour du tableau des emplois

Rapporteur: Monsieur le Maire

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales.
- Vu l’article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.
- Vu la délibération 2021-50, du 12 octobre 2021 relative à la mise à jour du tableau des emplois.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu’il s’agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le Maire propose donc les évolutions d’emplois ci-dessous pour tenir compte de l’évolution des besoins et avancements de grades (ou tout autre motif en relation avec l’organisation et le fonctionnement des services) :

- Création d’un emploi d’agent de restauration au grade d’adjoint technique à temps complet.
- Augmentation de la quotité d’heures pour un emploi d’ATSEM et animateur périscolaire au grade d’agent spécialisé principal 2nde classe à 31 heures.
- Augmentation de la quotité d’heures pour un emploi d’animateur périscolaire et ALSH au grade d’adjoint d’animation à 35h (temps complet).

Le Maire propose de mettre à jour en conséquence le tableau des emplois permanents :

Emplois permanents	Grade(s) correspondant(s)	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail hebdomadaire moyen (h)
Services administratifs			14	7	
DGS	Attaché principal	A	1	1	35
Responsable financier	Attaché	A	1	0	35
Agent comptable	Adjoint administratif	C	1	0	35
Chargé(e) d'urbanisme	Rédacteur principal 2nde classe	B	1	1	35
	Rédacteur	B	1	0	35
	Adjoint Adm. Principal 2nde classe	C	1	0	35
	Adjoint administratif	C	1	0	35
Agent administratif	Adjoint adm. principal 1ère classe	C	1	0	35
	Adjoint Adm. Principal 2nde classe		1	0	35
	Adjoint administratif		1	1	29,25
			1	1	35
Assistante de direction	Adjoint administratif	C	1	1	35
Chargé(e) de communication	Adjoint administratif	C	1	1	35
Services techniques			36	16	
Responsable technique administratif	Technicien principal 1ère classe	B	1	1	35
Responsable technique opérationnel	Technicien principal 2nde classe	B	1	0	35
	Technicien		1	0	35
Responsable service espaces verts	Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	0	35
	Agent de maîtrise	C	1	1	35
Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique principal 1ère classe	C	3	3	35
	Adjoint technique principal 2nde classe	C	6	1	35
	Adjoint technique	C	1	0	22,5
Agent d'entretien et animateur périscolaire	Adjoint technique	C	2	1	35
			1	1	29
Agent d'entretien et de circulation école	Adjoint technique	C	1	0	18,5
			1	1	21
Agent de restauration	Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	0	35
	Adjoint technique principal 2nde classe	C	1	0	35
	Adjoint technique	C	1	1	35
Animateur périscolaire et ALSH/ ATSEM	Adjoint technique principal 2nde classe	C	1	1	31,5
	Adjoint technique	C	2	0	31,5
Animateur périscolaire	Adjoint technique	C	1	1	35
ATSEM / Agent d'entretien / Animateur	Adjoint technique	C	1	0	7
Agent d'entretien et de restauration	Adjoint technique principal 2nde classe	C	1	1	27
	Adjoint technique	C	1	0	32
Agent d'entretien et de restauration / Animateur	Adjoint technique	C	1	0	32
			1	1	22
Agent d'entretien	Adjoint technique principal 2nde classe	C	1	1	28
	Adjoint technique	C	1	0	28
Agent d'entretien	Adjoint technique principal 2nde classe	C	1	1	19
	Adjoint technique	C	2	0	19
Services scolaire et périscolaire			9	7	
Responsable service enfance	Animateur principal 1ère classe	B	1	1	35
ATSEM et animateur périscolaire	Agent spécialisé principal 1ère classe	C	3	1	35
				1	21
	Agent spécialisé principal 2nde classe	C	3	1	35
				0	35
1	21				
1	31				
Animateur périscolaire et ALSH	Adjoint animation	C	1	1	35
Animateur périscolaire et ALSH / Adjoint	Adjoint d'animation principal 2nde classe	C	1	1	35
Service police			1	1	
Policier municipal	Brigadier chef principal	C	1	1	35
Service Bistrot			1	0	
Chef cuisinier	Adjoint technique	C	1	0	35

Le conseil municipal est invité à :

AUTORISER

Art 1 - Le Maire à créer les emplois mentionnés ci-dessus.

ABROGER

Art 2 – La délibération 2021-54.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Fait à Gelos, 28 mars 2022

Le Maire,

Pascal MORA



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Pascal Mora'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains a coat of arms with a crown on top and a central emblem. The text 'MAIRIE DE GELOS' is written around the top inner edge of the circle, and '2022' is written at the bottom inner edge.